



Les Papillons Blancs



PROJET ASSOCIATIF

2023-2028

MA VIE, MON HANDICAP, NOTRE AVENIR

pour une inclusion et
une autodétermination renforcées







SOMMAIRE

04

AGIR, ENTREPRENDRE ET
INNOVER ENSEMBLE

06

QUI SOMMES-NOUS ?

08

LES PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

09

NOS VALEURS ET PRINCIPES
D'ACCOMPAGNEMENT

11

NOS AMBITIONS

16

S'ENGAGER À NOS CÔTÉS

18

LES DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT
DE L'ADAPEI 80

20

NOS COMBATS À 5 ANS

34

FAIRE VIVRE CE PROJET



AGIR, ENTREPRENDRE, ET INNOVER ENSEMBLE

Chers parents, amis, accueillis, partenaires, membres et professionnels de notre Association,

C'est avec une grande fierté et un engagement constant que nous vous présentons aujourd'hui le nouveau projet associatif de l'Adapei 80. Il incarne notre détermination à promouvoir l'autodétermination, l'inclusion, l'expérimentation, la recherche de solutions nouvelles et la fluidité des parcours de vie pour les personnes vivant avec un handicap intellectuel.

Ceci tout en veillant à conserver des lieux sécurisants pour les personnes le nécessitant. Nous croyons fermement en un avenir où chaque individu, indépendamment de ses capacités, peut réaliser son plein potentiel et contribuer pleinement à la société.

Nous avons bâti ce projet en nous appuyant sur les personnes, les familles et les professionnels de l'Adapei 80.

Nos orientations prioritaires issues de ces travaux sont les suivantes :

1 – Donner le pouvoir de choisir sa vie

En plaçant l'autodétermination au cœur de notre action, nous devons fournir les outils nécessaires et adaptés aux personnes accompagnées pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées, exprimer leurs désirs et leurs besoins, et exercer un contrôle sur leur propre vie.

2 – Fluidifier les parcours de vie

Le parcours des personnes et des parents est jonché d'obstacles et de freins qu'il nous faut lever. C'est en identifiant les causes de ces difficultés que nous allons pouvoir mettre en œuvre des solutions permettant de mieux les anticiper, les éviter ou les accompagner lorsqu'elles surviennent. Amélioration des collaborations internes ou externes, limitation des lourdeurs administratives et ou encore suppression d'obstacles réglementaires, tous les sujets doivent pouvoir être abordés.

3 – Oser innover pour offrir plus de choix et de possibilités

En encourageant l'expérimentation, l'innovation nous voulons améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap intellectuel, favoriser leur autonomie et optimiser leurs compétences et ceci à tous les âges de la vie et dans tous les domaines : l'éducation, l'emploi, le logement, la vie sociale, le sport, la culture ou encore les loisirs.

4 – Soutenir le développement d'une société inclusive

En développant les collaborations avec les institutions, les associations, les entreprises et la société civile, nous devons éliminer les obstacles physiques, sociaux et émotionnels qui entravent l'inclusion des personnes. Nos actions de sensibilisation auprès du grand public, quant à elles, doivent permettre de combattre les préjugés et la discrimination pour défendre une société qui reconnaît la valeur intrinsèque de chaque individu.

Ces axes sont désormais portés par tous les acteurs de l'Adapei 80. C'est ensemble que nous devons soutenir cette ambition. En unissant nos forces et en nous engageant pleinement dans le Projet Associatif de l'Adapei 80, nous aspirons à un avenir où chaque individu vivant avec un handicap intellectuel pourra réaliser ses rêves et ses aspirations.

Nous sommes convaincus que le travail sur l'autodétermination, la fluidité des parcours de vie, l'inclusion raisonnée et l'expérimentation sont les piliers de cette ambition.

Rejoignez-nous dans cette noble cause et, tous ensemble, construisons un monde où le handicap ne sera plus un obstacle, mais une opportunité pour l'épanouissement et l'accomplissement de chacun.

Patricia MALTERRE
Présidente



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Adapei 80 a été fondée en 1964 par des parents d'enfants porteurs de déficience intellectuelle. Elle a une triple vocation :



Notre **association militante** se bat pour un accès aux droits fondamentaux des personnes accompagnées et à une pleine citoyenneté en conformité avec la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la France en 2010.

En tant que **gestionnaire d'établissements et de services**, nous proposons des solutions d'accompagnement créées et gérées avec le concours des acteurs publics et privés.

En tant que **promoteur de solutions innovantes**, nous portons et soutenons l'innovation sous toutes ses formes au bénéfice des personnes et des parents.

Nous accompagnons avec nos partenaires un parcours de vie individualisé, pour chaque personne, visant l'inclusion dans la société, dans le respect des habiletés de la personne et en développant son potentiel.

Nous sécurisons l'avenir des personnes en développant une organisation solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier nos ressources.

Pour cela, nous nous appuyons sur la créativité de nos équipes et la complémentarité de nos actions autour de l'éducation, la scolarisation, le travail, l'hébergement, le sport, les loisirs, la vie sociale,...

Avec les familles, nous contribuons à un mouvement parental fort et représentatif des personnes en situation de handicap, permettant de faire évoluer les politiques publiques et contribuer à transformer la société.



Notre association, s'appuyant sur les préoccupations et les souhaits des parents, recherche les réponses les plus pertinentes pour chaque situation. Elle cherche à s'adapter à l'évolution des besoins et attentes, en ajustant le fonctionnement des établisse-

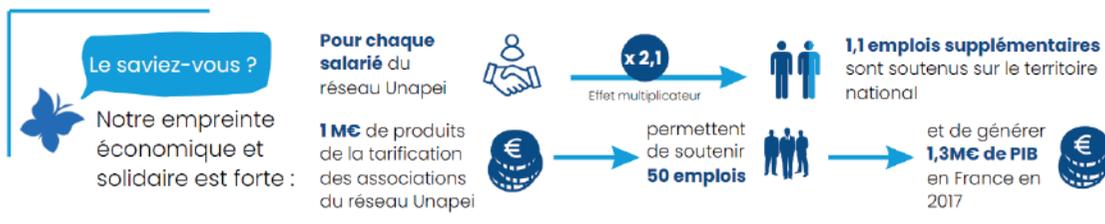
ments et des services. Elle est une force de création de réponses innovantes auxquelles elle associe personnes accompagnées et parents au-delà des obligations légales.

L'ADAPEI 80 EN QUELQUES CHIFFRES CHIFFRES (2023)



Notre association fait partie du mouvement parental Unapei. Principal mouvement associatif français, l'Unapei regroupe 550 associations animées par 72 000 bénévoles, parents et amis de personnes handicapées. 200 000 personnes sont accompagnées par 94 000 professionnels dans 3 000 établissements et services. L'Unapei exerce pour nous des missions nationales de lobbying et de représentation.

Notre identité de mouvement parental est une force pour garantir qualité d'accompagnement, respect des personnes et un accès plein à la citoyenneté. Nous nous battons pour une société solidaire et inclusive afin que chaque personne en situation de handicap, quelles que soient ses particularités, puisse choisir et vivre sa vie en disposant des accompagnements dont elle a besoin.





LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Les équipes pluriprofessionnelles de l'Adapei 80 accompagnent principalement des personnes concernées par les troubles du neurodéveloppement (TND). Cela comprend :



Plusieurs troubles peuvent être associés chez une même personne. Un handicap psychique peut parfois s'ajouter aux troubles du neurodéveloppement.

Certaines personnes sont porteuses de **polyhandicap**, une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées et entraînent une restriction extrême de l'autonomie. Cette situation évolutive conduit à une vulnérabilité importante. Elle nécessite le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage de moyens de relation et de communication et de développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuel.

Pourquoi parle-t-on de handicap intellectuel ?

Le handicap intellectuel est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle. Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de prises de décision et d'adaptation à un environnement. Cette déficience intellectuelle peut être compensée par un environnement, un soutien et une stimulation adaptés.

Le saviez-vous ?



Le handicap intellectuel concerne 1 à 2% de la population française. Environ 20 % des personnes handicapées recensées en France se trouvent en situation de handicap intellectuel, soit 700 000 enfants et adultes. Chaque année naissent entre 6 000 et 8 500 enfants avec un handicap mental.



NOS VALEURS ET PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

Une association parentale forte se reconnaît à la force des valeurs qui l'animent et qui sont partagées et portées au quotidien par l'ensemble de ses parties prenantes :

personnes accompagnées, parents, professionnels, bénévoles. L'Adapei 80 fonde son action sur 4 valeurs fondamentales.

AUTODÉTERMINATION



- ✦ En aidant chaque personne à être auteur et acteur de sa vie
- ✦ En aidant chacun à comprendre puis exprimer ses choix grâce à un accompagnement adapté
- ✦ En permettant à chacun d'être écouté, entendu dans ses choix et qu'ils soient pris en compte sans influence
- ✦ En aidant la personne à se sentir en position de confiance et de force dans son environnement
- ✦ En soutenant la possibilité d'expérimenter, de se tromper et de changer d'avis
- ✦ En repoussant toujours plus loin les barrières qui limitent l'accès à la société
- ✦ En défendant et contribuant au développement d'une société du vivre ensemble qui voit la personne avant le handicap, et ses capacités avant ses difficultés



ÉTHIQUE



- ✦ En cherchant à proposer à chacun un parcours adapté, digne, sans rupture jusqu'à la fin de sa vie dans le respect des valeurs humanistes et citoyennes
- ✦ En plaçant le bien vivre, le bien être, la qualité d'accompagnement, le respect des droits fondamentaux au cœur de notre action quotidienne
- ✦ En cherchant à combiner au mieux les principes paradoxaux qui font la complexité et la richesse du travail d'accompagnement : liberté et sécurité ; individualisation et vie collective ; protection et émancipation ; ...
- ✦ En cherchant à avancer sur des questions parfois complexes telles que le droit à une vie affective et sexuelle, le droit à disposer de sa vie ou encore l'accompagnement de la fin de vie



COLLABORATION

- ✦ En mobilisant la triple expertise des personnes, de leurs proches aidants et des professionnels
- ✦ En utilisant l'engagement militant de toutes les parties prenantes de notre association comme moteur
- ✦ En soutenant la solidarité, l'esprit d'entraide, le soutien, le partage des ressources et des compétences internes et externes au bénéfice de la personne et des aidants et entre tous les acteurs de l'accompagnement.

INNOVATION

- ✦ En nous adaptant aux évolutions des besoins, des attentes des personnes et des aidants, aux évolutions de la société, de notre environnement
- ✦ En imaginant avec les partenaires publics des solutions pour ceux qui n'en ont pas
- ✦ En osant faire autrement quand les réponses manquent ou que le cadre administratif et réglementaire est inadapté ou trop rigide
- ✦ En explorant les nouveaux possibles offerts par les nouvelles pratiques et solutions d'accompagnement, les évolutions de la réglementation, les nouvelles technologies
- ✦ En encourageant les initiatives et en transformant les contraintes en opportunité
- ✦ En diversifiant et hybridant les solutions d'accompagnement proposées par l'Adapei 80 et ses partenaires
- ✦ En osant s'engager dans des directions nouvelles et en acceptant une prise de risques calculée
- ✦ En intégrant des réseaux d'innovation (laboratoires de recherche, entreprises nouvelles, instances locales et nationales) pour valider et pérenniser les nouveaux modèles d'accompagnement





NOS AMBITIONS

Les projets de l'Adapei 80 s'articulent autour de la vision partagée par les associations du mouvement parental Unapei. Elle s'appuie sur une triple ambition :



1. RENDRE CHACUN AUTEUR ET ACTEUR DE SA VIE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE

Nous souhaitons accompagner chaque personne à être à la fois auteur et acteur de sa vie. Avec un soutien adapté nous devons permettre à chacun de participer à la société en tant que citoyen et d'accéder au bien-être à la fois émotionnel et matériel qui contribue à une meilleure qualité de vie. Notre rôle est de

soutenir cette évolution en généralisant la démarche d'autodétermination et en garantissant à chaque personne ainsi qu'à sa famille, un accompagnement adapté à ses attentes et besoins tout au long de son parcours.



AUTODÉTERMINATION

L'autodétermination se définit par «la possibilité de faire des choix et de prendre des décisions en accord avec ses préférences, valeurs, objectifs sans interférences externes non justifiées». C'est un apprentissage qui se développe et un droit qui s'exerce tout au long de la vie de chaque personne accompagnée. Il faut également aider les accompagnants à passer de la protection à la possibilité de prendre des risques afin de développer des accompagnements qui permettent à chacun de prendre ses propres décisions.

Pour atteindre cet objectif, les différents acteurs (personnes à accompagner, familles, administrateurs, professionnels, partenaires) doivent s'approprier la démarche d'autodétermination, participer à des démarches scientifiques d'études et de recherches avec l'expérimentation comme moteur des parcours de vie. En tant qu'association parentale, la présence dans nos instances de gouvernance des personnes en situation de handicap est également un objectif.



S'ADAPTER

Pour que chaque personne soit auteur, il faut accompagner le parcours de vie en prenant en compte ses désirs, ses besoins et l'évolution de l'environnement familial. Il faut également donner la possibilité aux familles d'être en capacité de disposer de la vie sociale qu'elles désirent grâce au répit et la prise en compte de l'aidance familiale.

C'est pourquoi la connaissance fine des profils, besoins et attentes des personnes que nous accompagnons, la généralisation des outils statistiques et de recueil des informa-

tions, nous permettra de générer des données qualitatives et quantitatives pour négocier au mieux auprès de nos partenaires publics les évolutions nécessaires à un accompagnement adapté au bénéfice de la qualité de vie et du parcours de vie de chacun.



2. ACCOMPAGNER LA SOCIÉTÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION INCLUSIVE

Grâce à notre expérience partagée, notre expertise, nous avons le pouvoir et les moyens de transformer la société afin qu'elle soit plus solidaire et plus inclusive envers chaque personne, quelle que soit sa différence.

Les défis restent nombreux et l'Adapei 80 est convaincue que «société solidaire» et «société inclusive» restent fondamentalement liées. Afin d'amener le changement, notre association se doit de co-construire davantage avec tous les acteurs de la société.

Pour ce faire, elle s'appuie sur sa diversité et son expertise unique, apportées à la fois par les personnes en situation de handicap intellectuel, les familles et les professionnels. L'offre proposée aux personnes en situation de handicap doit évoluer et s'adapter aux

besoins et souhaits des personnes et de leurs familles, pour mieux les accompagner dans leur parcours de vie, à la fois par les services et les dispositifs de droit commun, mais aussi par des établissements pour les personnes qui le souhaitent. Ces deux approches sont complémentaires.

La modularité des accompagnements doit permettre de continuer à nous ouvrir sur l'extérieur, grâce à l'adaptation de nos organisations et la collaboration avec tous les acteurs de la société.

En démultipliant les partenariats, notre force réside dans notre expertise du handicap permettant de former, sensibiliser, conseiller et appuyer les acteurs éloignés du champ du handicap. Baisser les barrières, lever les freins, favoriser la diversité entrent désormais dans nos missions quotidiennes.

En qualité d'experts présents dans tous les champs de la société, nous avons une opportunité unique et la compétence pour favoriser la diversité.

Nous réaffirmons également la nécessité de créations ou de reconfiguration de places, gérées avec souplesse, fluidité et modularité, pour les personnes sans solution ou disposant de solutions inadaptées.

L'association conjugue les deux approches, celle de l'inclusion en milieu ordinaire lorsqu'elle répond à un véritable projet d'épanouissement pour la personne en situation de handicap et celle menée à partir des établissements, indispensable, qui apporte accompagnement adapté, bien-être et sécurité à l'intéressé comme à ses proches.



CO-CONSTRUIRE

L'Adapei 80 doit être au cœur de nombreux écosystèmes qui entremêlent pouvoirs publics, acteurs de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'emploi, des loisirs, de la recherche, associations, médias, partenaires publics ou privés.

Elle doit aider ces différents acteurs à élaborer des dispositifs véritablement adaptés aux besoins des personnes. Nous devons dépasser l'information et la sensibilisation pour développer un appui opérationnel auprès des décideurs et des organisations publiques, socioculturelles et économiques. Pour ce faire,

nous nous appuyons sur notre triple expertise en nous nourrissant des savoir-faire de tous les acteurs de la société.

Nous défendons une approche plurielle de la transition inclusive, dans laquelle cohabitent différents modèles de services, dans le droit commun comme en établissement. La combinaison de nos savoir-faire à ceux des différents acteurs de la société sécurise et enrichit les parcours des personnes en situation de handicap, tout au long de leur vie.





INNOVER

Être à l'écoute des besoins et attentes pour imaginer des solutions adaptées doit être notre moteur. Pour faire évoluer la société et améliorer sans cesse la qualité de vie des personnes, il nous appartient de renforcer notre capacité d'innovation en faisant évoluer nos pratiques d'accompagnement et notre offre de services y compris à destination des personnes sans solution. A titre d'exemple, le numérique ou la domotique entrent dans la vie de tous les jours des personnes avec handicap, des familles ou des professionnels.

Ils participent à faire évoluer les usages et soutiennent l'émergence de nouveaux modèles et pratiques d'accompagnement. Nous devons capitaliser sur toutes les meilleures techniques disponibles et nous donner les moyens de les développer (évolution des pratiques et techniques d'accompagnement, assistance à la communication, accès aux loisirs numériques, dématérialisation, conception universelle...).

3. AGIR EN RÉSEAU POUR RENFORCER NOTRE IMPACT ET NOTRE MODÈLE ASSOCIATIF PARENTAL

Être entrepreneur militant, c'est agir pour que nos convictions changent le quotidien. Depuis son origine, notre mouvement affirme que seule la solidarité entre tous les entrepreneurs militants permet réellement de faire bouger les lignes en étant au plus près des familles et des personnes en situation de handicap intel-

lectuel. Face aux évolutions de la solidarité nationale, l'enjeu pour les prochaines années est de rendre puissante et visible la force de notre modèle unique qui combine toutes les expertises au bénéfice de la personne.



LA TRIPLE EXPERTISE : UNE VALEUR AJOUTÉE UNIQUE

L'expertise de chacun repose à la fois sur son expérience de vie unique et ses compétences propres. La force de l'Adapei 80, est de chercher en permanence à croiser les regards et les analyses en prenant appui sur la triple expertise des personnes, des familles et des professionnels.

La complémentarité issue de cette triple expertise est la clé de voûte de notre association. C'est en la renforçant encore que l'Adapei 80 pourra agir toujours plus finement et concrètement.



LA COLLABORATION ET LA CO-CONSTRUCTION AVEC TOUS LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'Adapei 80 n'a pas vocation à apporter seule tous les services utiles à la personne.

Nous défendons une articulation de nos expertises avec tous les acteurs susceptibles d'enrichir nos accompagnements sur les territoires.

Autres acteurs publics ou privés, MDPH, hôpitaux, libéraux, éducation nationale, bailleurs sociaux. Il nous faut décloisonner, assouplir nos fonctionnements et articuler nos compétences dans le meilleur intérêt du service dû aux personnes.



UNE VISIBILITÉ À LA HAUTEUR DE NOTRE ENGAGEMENT

L'Adapei 80 dispose d'une expertise et d'une implantation territoriale unique.

Pour faire face aux enjeux de solidarité et de politique inclusive, notre association doit s'organiser pour rendre plus visible sa création de valeur et être reconnue à la hauteur de sa puissance et de son ambition.

A ce titre, la communication, qu'elle soit interne ou externe, doit être la plus fluide et

transparente possible pour mettre en valeur notre image et notre contribution à l'évolution de la société.

Ce renforcement de notre identité et la création d'une culture commune feront de nous un acteur incontournable des politiques de solidarité, en faisant connaître nos expertises sociétales et nos compétences en ingénierie sociale.





S'ENGAGER À NOS CÔTÉS

Proche des personnes accompagnées et des parents, l'Adapei 80 constitue l'espace d'expression d'une vie associative riche de militantisme, d'engagement, de rencontres, d'écoute et de moments de partage. Grâce à l'engagement des familles, amis et profes-

sionnels, nous sommes plus forts pour faire entendre la voix des personnes accompagnées et de leurs familles. Il existe plusieurs manières de s'engager à nos côtés.

EN ADHÉRANT

En adhérant à l'Adapei 80, vous participez à la vie de l'association, prenez part à sa gestion globale en rejoignant son Assemblée Générale et élisez les représentants au Conseil d'Administration de l'association. Cela facilite également la rencontre et les échanges avec d'autres familles qui ont les mêmes attentes et difficultés. Vous adhérez automatiquement à l'Unapei qui assure la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics. Votre adhésion vous permet de recevoir le journal interne de l'Adapei 80 «En Quelques Mots» et le magazine «Vivre Ensemble» de l'Unapei. Au-delà de ces aspects, l'adhésion repré-

sente un soutien à notre action et aux combats qui mobilisent chaque jour notre Association et le mouvement national Unapei : scolarisation, emploi, accessibilité, ressources, accompagnement et services adaptés, inclusion dans la société... Par votre simple adhésion à l'Adapei 80, vous renforcez notre mouvement pour faire progresser la cause des personnes en situation de handicap.

EN S'ENGAGEANT COMME BÉNÉVOLE

Vous souhaitez donner un peu de votre temps, votre énergie ou partager vos compétences pour participer à des actions au bénéfice des personnes accompagnées. Devenez bénévole !

L'Adapei 80 conçoit le bénévolat comme un lien entre l'établissement et le monde extérieur. Il permet d'apporter des liens sociaux supplémentaires aux personnes accompagnées en établissement et contribue ainsi à

l'ouverture de ce dernier. Les interventions bénévoles sont complémentaires de l'action quotidienne des professionnels et viennent l'enrichir.

Le bénévole peut intervenir sur différents types d'activités telles que l'appui sur des sorties, des activités sportives, artistiques et manuelles, de la lecture, des jeux de société, de l'aide à l'informatique ou à la cuisine.



EN APPORTANT VOTRE REGARD
ET VOS COMPÉTENCES DANS
LES INSTANCES

Les parents et amis qui souhaitent s'engager de manière plus active, peuvent apporter leurs compétences et s'impliquer dans différentes actions ou instances associatives :

Les Conseils de la Vie Sociale : pour y soutenir l'expression des personnes accompagnées, comprendre et influencer sur la vie de l'établissement

Les Sections locales : pour s'informer, échanger, bâtir des projets entre familles, professionnels et personnes accompagnées

Les Commissions Partenariales pour éclairer les décisions du Conseil d'Administration, étudier des sujets spécifiques ou encore promouvoir l'association

Le Conseil d'Administration pour garantir le fonctionnement associatif et définir nos orientations politiques

EN DONNANT OU EN
FAISANT UN LEGS

Grâce aux dons et legs*, nous investissons dans des innovations à visée pédagogique, créons des relais de croissance pour le travail adapté, développons des programmes de recherche en lien avec le handicap intellectuel afin de faire progresser l'accès à l'autonomie des personnes que nous accompagnons et faciliter leur pouvoir de décision et de libre choix.

Il n'y a pas de petit engagement, quelles que soient vos possibilités et vos envies, n'hésitez pas, nous avons besoin de toutes les énergies pour porter notre action.

**Les dons faits à l'Adapei 80 ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.*





LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADAPEI 80

L'Adapei 80 propose un accompagnement tout au long de la vie :

Le **dispositif développement éducatif** propose à chaque enfant un parcours d'éducation et d'enseignement en accord avec ses habiletés et ses aspirations. Ce parcours se construit dans des écoles spécialisées ou dans l'éducation nationale avec ou sans l'appui d'équipes mobiles

Le **dispositif développement professionnel** met en place un accompagnement par le travail et/ou dans l'emploi que ce soit en Établissements et Services d'Accompagne-

ment par le Travail (ESAT), en Entreprise Adaptée (EA) ou en entreprise, avec ou sans l'appui de services spécialisés.

Le **dispositif logement et vie sociale** propose des solutions d'hébergement variées en établissements médicalisés, non médicalisés et en milieu ordinaire. Au-delà de l'hébergement, il veille à tout ce qui permet à la personne de bien vivre sa vie, dans des domaines aussi variés que la vie sociale, affective et sexuelle, l'accès aux sports, aux loisirs ou à la culture.

Pourquoi parlons-nous
de dispositif ?



Le fonctionnement en dispositif intégré permet de proposer des accompagnements en établissement et/ou en milieu ordinaire avec l'appui de services. Il favorise un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins. Le bon fonctionnement de chaque dispositif est assuré par un directeur de pôle.

Les **services ressources** de l'association permettent aux dispositifs d'accompagnement de se concentrer au maximum sur l'accompagnement de la personne. Ils concentrent les fonctions ressources humaines, gestion, qualité, patrimoine, systèmes d'information et services aux familles. Ils assurent dans ces domaines un rôle de pilotage et/ou de soutien et/ou de contrôle en étroite collaboration avec les dispositifs d'accompagnement.





Carte des établissements et services de l'ADAPEI 80



Scannez-moi

Coordonnées des établissements

- 
Pôle Logement & Vie Sociale
- 
Pôle Développement Éducatif
- 
Pôle Développement Professionnel
- 
Pôle Logement et Accompagnement

PAROLES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES & PARENTS

“

J'aimerais pouvoir partager la même chambre que ma chérie

“

Une vie heureuse et simple, dans un cadre stimulant, ouvert vers les autres et vers l'extérieur, adapté à tous ses besoins, en particulier de santé

“

Envie de faire des sorties, une salle de sport, d'aller au bowling, voir des spectacles

“

Je veux apprendre un métier dans la blanchisserie ou en cuisine, couture, ménage, repassage

“

Travailler dans une crèche parce que j'aime les bébés

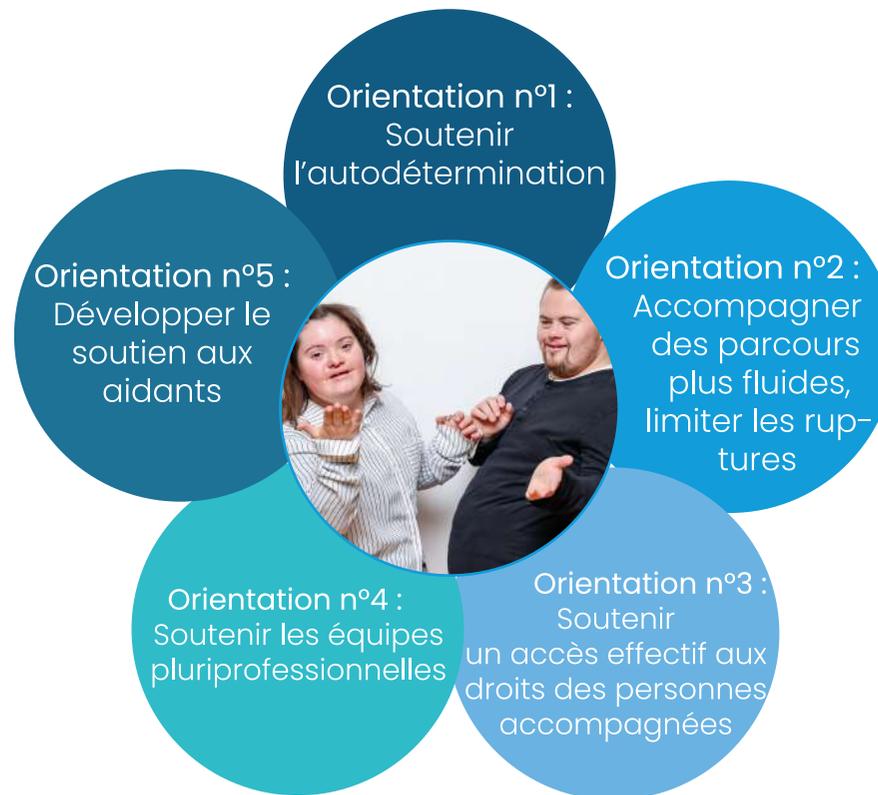
“

Que quelqu'un s'occupe d'elle quand je ne suis pas là ou quand je ne serais plus là : pour gérer ses rendez-vous, pour les démarches administratives, pour l'accompagner lors des sorties

✿ NOS COMBATS À 5 ANS

Nous présentons ici nos 5 grandes orientations politiques et les objectifs principaux qui y sont liés. Ces orientations ont été définies en nous appuyant sur l'enquête «Besoins et Attentes des personnes accompagnées et des aidants» réalisée lors des travaux prépa-

ratoires du présent projet, sur les enjeux portés et identifiés en lien avec le mouvement parental Unapei et les enjeux identifiés dans les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'écriture du projet associatif.



Orientation n°1 : Soutenir l'autodétermination



L'autodétermination sera placée au cœur de notre ambition pour les cinq années à venir car nous croyons que les acteurs les plus légitimes pour faire bouger le système sont les personnes accompagnées.

Les objectifs présentés ici visent à développer une culture partagée de l'autodétermination, à soutenir le développement des compétences utiles pour permettre à chacun d'y accéder et à porter toute évolution du système favorisant son exercice.

 CONSTATS	 OBJECTIFS	 EXEMPLES D' ACTIONS
<p>L'autodétermination est parfois mal comprise ou comprise de manière différente</p>	<p>S'approprier le sens de l'autodétermination</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de formations / informations sur l'autodétermination à destination des personnes, des professionnels et des aidants
<p>L'autodétermination passe par une compréhension fine des besoins et attentes quelles que soient les habiletés de la personne</p>	<p>Recueillir les envies, les besoins issus du principe d'autodétermination quelles que soient les habiletés de la personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de projets prenant en compte les envies/les rêves de la personne • Mise en place d'une vigilance accrue pour que cela soit également travaillé chez les personnes les plus vulnérables
<p>L'autodétermination est souvent limitée par des réponses insuffisantes ou inadaptées</p>	<p>Mettre en œuvre un processus de réponses aux besoins exprimés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du sujet dans les réunions avec la personne, ses proches et les professionnels • Traduction de la démarche dans les documents des établissements : projet d'établissement, règlement de fonctionnement, PPI...

 CONSTATS	 OBJECTIFS	 EXEMPLES D' ACTIONS
<p>La parole, l'expression des personnes sur leurs besoins et leurs attentes constitue un levier essentiel</p>	<p>Renforcer la présence des personnes dans des lieux/instances favorisant leur expression effective</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la participation des personnes dans les CVS • Intégration de personnes accompagnées dans des instances associatives • Développement de «Nous Aussi» et des outils adaptés de recueil des attentes
<p>Il nous faut mesurer plus finement si les réponses apportées répondent aux attentes des personnes dans le respect de leurs droits fondamentaux</p>	<p>Suivre et mesurer le niveau de satisfaction des réponses aux besoins exprimés par les personnes accueillies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction adaptée au public • Évaluation de la démarche en CVS ou toute autre instance représentative des personnes accompagnées

“

J'ai envie d'avoir le permis de conduire

“

Mon rêve, avoir une chambre tout seul, mon univers c'est ma chambre

“

Je veux continuer à voir mon papa, passer des week-end avec lui

“

Sortir dans les magasins avec d'autres copines !

Orientation n°2 : Accompagner des parcours plus fluides, limiter les ruptures



La continuité de parcours de la personne en situation de handicap est la seconde attente la plus exprimée dans l'enquête «besoins et attentes» réalisée dans le cadre de la préparation du présent projet, à la fois chez les personnes accompagnées et chez leurs proches.

En tant qu'association parentale, nous souhaitons répondre à cette demande légitime de sécurisation par la mise en œuvre

d'actions les plus larges possibles supportant efficacement la réalisation du projet de vie de la personne, à chaque période de sa vie.

Les objectifs présentés ici portent à la fois sur l'anticipation, l'identification, l'accompagnement des ruptures ou problèmes de fluidité et sur le déploiement de réponses adaptées.



CONSTATS

La construction et l'adaptation d'un projet de vie individuel sont parfois rendues difficiles pour les personnes et leur famille par manque de visibilité sur les options possibles dans et hors Adapei 80



OBJECTIFS

- Garantir que chaque personne accompagnée et sa famille soient soutenues par des professionnels clairement identifiés, formés, qualifiés, pour :
 - Comprendre l'ensemble des options possibles
 - Construire leur projet de vie individuel à partir de leurs besoins, attentes, évaluations individuelles
 - Mettre à jour régulièrement ce projet
 - Obtenir le plein exercice de leurs droits
 - Être accompagné concrètement dans la réalisation de leur projet



EXEMPLES D' ACTIONS

- Tous les entretiens projet intègrent les questions relatives à la continuité de parcours
- Formation de coordinateurs de parcours



CONSTATS

Les ruptures de parcours sont plus fréquentes lors des périodes de transition. Elles sont parfois liées à des contraintes administratives (agréments, notifications...) ou matérielles (hébergement et transport, manque de stages, ...)

Peu ou pas de données sont disponibles et/ou facilement exploitables au niveau de l'association sur les problèmes de parcours, les cas de ruptures de parcours et les besoins futurs. De ce fait nous avons un manque d'analyse et d'anticipation



OBJECTIFS

- Mieux anticiper et repérer les périodes charnières, les ruptures et les problèmes de fluidité du parcours qui y sont liés
- Développer des réponses permettant d'y répondre en interne ou avec les acteurs externes

Nous doter d'une base de données et/ou d'outils offrant des informations utiles et actualisées régulièrement sur les besoins non ou mal couverts pour les personnes



EXEMPLES D' ACTIONS

- Harmonisation et simplification des procédures d'admission en cohérence avec le nouveau cadre de référence départemental
- Intégration d'une rubrique «Identification des risques de rupture» dans les projets personnalisés
- Développement de nouvelles solutions permettant de fluidifier les parcours au moment des transitions
- Mobilisation des dispositifs de soutien à la continuité du parcours (Unité Réponse Accompagnée Pour Tous de la MDPH, ...)

- Déploiement d'un outil de recueil précis des besoins et attentes non ou mal couverts (ex : outil Canopée soutenu par l'Unapei)
- Réalisation d'une analyse par pôle et/ou par territoire et/ou au niveau associatif
- Amélioration de l'utilisation du logiciel Via-Trajectoire
- Handicap afin de mieux gérer les demandes d'admission

“

Où ira-t-il lorsqu'il sera à la retraite ?

“

J'ai besoin de savoir bien lire, de savoir compter pour mes courses sinon je ne sais pas comment je ferai

 CONSTATS	 OBJECTIFS	 EXEMPLES D' ACTIONS
<p>L'offre interne permettant de garantir la continuité du parcours est parfois inexistante, insuffisante, inaccessible ou méconnue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et rendre visible l'organisation de chaque pôle et inter-pôles au service de la continuité de parcours au plus près du lieu de vie de la personne • Adapter l'offre de manière ciblée afin de limiter les ruptures 	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une stratégie et de réponses par pôle et inter-pôles concernant la fluidification des parcours • Développement de solutions d'accueil modulaires et séquentielles lorsqu'elles sont pertinentes • Travail sur l'agilité, l'innovation, l'expérimentation.
<p>Les solutions externes sont parfois inexistantes ou insuffisamment partagées, connues, mobilisées ou mobilisables</p>	<p>Mettre en place des actions permettant de mieux connaître, partager et mobiliser les dispositifs territoriaux existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des coopérations et des partenariats territoriaux au service de la continuité des parcours des personnes en s'appuyant sur la communauté 360 • Déploiement d'une cartographie des dispositifs existant et travail sur leur accessibilité
<p>L'innovation constitue un levier pour enrichir et diversifier les parcours</p>	<p>Soutenir l'innovation au service de la continuité de parcours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'un dispositif de soutien à l'innovation • Accompagnement concret de projets pilotes

“
Je rêve d'une continuité de la prise en charge adaptée au handicap de notre enfant, tout au long de sa vie pour qu'il soit le plus épanoui possible
 ”

“
Que quelqu'un s'occupe d'elle quand je ne suis pas là ou quand je ne serais plus là : pour gérer ses rendez-vous, pour les démarches administratives, pour l'accompagner lors des sorties
 ”



“

Des solutions d'aide aux aidants pendant les vacances de notre enfant

“

Une prise en charge de qualité et adaptée à son handicap, un regard qui analyse, une oreille qui écoute mais surtout qui entend ses besoins

“

*Document ou vidéo explicatifs pour les situations auxquelles on se retrouve confrontées (tutelles, aides possibles...)
Une sorte de boîte à outils pour aider – Tout regrouper en un seul endroit*

“

Je souhaite que l'établissement soit toujours un lieu accueillant et bienveillant pour ma fille et les autres accueillis. Pour le personnel, un lieu serein, donnant envie d'y travailler et d'y apporter le meilleur

“

Je souhaite que mon fils trouve sur son chemin des personnes compétentes, impliquées pour l'aider à devenir un adulte autonome et heureux

Orientation n°3 : Soutenir un accès effectif aux droits des personnes accompagnées



L'accès à une vie ordinaire et aux droits fondamentaux est la première attente exprimée par les personnes accompagnées lors de l'enquête «besoins et attentes». Sans être limitatifs, les droits suivants ont été cités : droit à un métier, droit aux loisirs, droit à la mobilité, droit à un logement autonome, droit à des ressources permettant de vivre dignement, droit à la sexualité et à la parentalité, droit à un travail ordinaire, droit à des vacances, droit à ne rien faire...

S'appuyant sur la charte des droits et des libertés de la personne en situation de handi-

cap, l'Adapei 80 réaffirme que chaque personne accompagnée doit bénéficier d'un accès sans restriction à ses droits fondamentaux. Nous réaffirmons également que, comme pour chaque être humain, l'accès aux droits, s'il est effectif, s'accompagne également de devoirs.

Les présents objectifs visent à aider les personnes à mieux comprendre, faire valoir leurs droits ou encore se voir proposer des réponses soutenant l'exercice de ces droits.



CONSTATS

La triple expertise est essentielle à un accompagnement de qualité

L'innovation constitue un levier pour favoriser la compréhension et l'accès aux droits



OBJECTIFS

Assurer la coopération entre personnes accompagnées, proches et professionnels

Déployer des solutions innovantes soutenant l'accès aux droits



EXEMPLES D' ACTIONS

Développement d'espaces de mobilisation de cette triple expertise sur chaque pôle

- Analyse de chaque établissement et service sur les améliorations à travailler en matière d'accès aux droits
- Expérimentation de nouvelles solutions
- Valorisation de ces innovations par une communication à l'échelle du pôle et/ou de l'association

 CONSTATS	 OBJECTIFS	 EXEMPLES D' ACTIONS
<p>Les injonctions paradoxales limitent parfois l'accès au droit et génèrent des tensions</p>	<p>Se positionner en cas d'opposition de droits (ex : liberté et sécurité)</p>	<p>Interpellation des instances compétentes en cas d'opposition des droits et/ou de questionnements éthiques en lien avec le sujet (Commission Éthique, cellule d'écoute, CVS...)</p>
<p>Les personnes accompagnées n'ont pas toujours une compréhension fine de leurs droits</p>	<p>Rendre accessible au plus grand nombre la formation et l'information relative aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction de documents en FALC ou en tout autre moyen adapté • Développement d'actions soutenant la compréhension des droits
<p>Les droits des personnes évoluent régulièrement</p>	<p>Rester informés concernant l'évolution des droits des personnes accompagnées</p>	<p>Développement d'une veille relative aux droits et de modalités de diffusion des informations sur chaque pôle</p>



De pouvoir continuer à me déplacer seul



Plus tard j'aurai mon propre logement



Je voudrais retravailler en milieu ordinaire près de chez moi

Orientation n°4 : Soutenir les équipes pluriprofessionnelles



L'évolution des organisations et des métiers de l'accompagnement font partie de l'ADN de notre secteur qui, depuis plus de 50 ans, crée, s'adapte, innove au plus près des besoins des personnes accompagnées.

L'Adapei 80 apporte une attention particulière aux professionnels qui mobilisent leur expertise au quotidien au service des personnes, que ce soit par leur action directe ou indirecte.

La valorisation et le développement des compétences utiles à l'exercice de son activité professionnelle, l'accompagnement des parcours professionnels, la qualité de vie au travail ou encore l'accompagnement à la compréhension et l'appréhension des évolutions en cours dans le secteur sont autant d'axes dont nous choisissons de nous emparer pour les cinq années à venir.



CONSTATS

Les compétences des professionnels doivent être reconnues, valorisées et leur développement soutenu



OBJECTIFS

- Développer les actions de valorisation et de partage des compétences par territoire
- Favoriser les échanges inter-secteurs et inter-établissements au sein de l'association



EXEMPLES D' ACTIONS

- Développement des formations utiles à la montée en expertise sur l'accompagnement et/ou au maintien ou l'évolution dans son emploi
- Mise en place d'une cartographie des compétences et personnes ressources par territoire et par pôle
- Mise en place de formations assurées par les professionnels de l'Adapei 80
- Organisation d'actions de partage/de retours auprès des collègues suite aux formations
- Développement de partenariats favorisant le partage des compétences à l'échelle du bassin de vie


 CONSTATS

Certaines évolutions du secteur peuvent bousculer les postures professionnelles et entraîner une perte de sens et d'engagement

La qualité de vie au travail est un élément essentiel à soutenir par l'association et ses cadres


 OBJECTIFS

- Transmettre les valeurs de l'association pour qu'elles soient un moteur pour tous
- Veiller à une bonne articulation entre parents et professionnels
- Favoriser l'attractivité, la visibilité des établissements et services sur les territoires

- Faire de la Qualité de vie au travail une culture commune
- Développer des solutions pour limiter l'impact de l'absentéisme


 EXEMPLES D'ACTIONS

- Organisation de réunions annuelles d'accueil des nouveaux salariés (présentation association, projet, organisation, attendus, ...)
- Développement de parcours d'intégration
- Présence d'un délégué associatif par établissement
- Développement d'outils et moyens de communication, d'information favorisant le lien parents / professionnels
- Renforcement de la communication pour une meilleure valorisation de notre action sur chaque bassin de vie

- Mise en place d'une stratégie par pôle favorisant la qualité de vie au travail et la limitation de l'absentéisme
- Organisation d'actions favorisant une meilleure connaissance mutuelle des professionnels au sein d'un même établissement ou d'un territoire
- Développement de la mobilité interne pour ouvrir de nouveaux possibles dans les parcours professionnels
- Développement d'un pôle remplaçant

Orientation n°5 : Développer le soutien aux aidants



Le besoin de soutien aux aidants est également ressorti comme une priorité dans les travaux de préparation du présent projet.

L'offre médico-sociale a historiquement été centrée sur les personnes. Or le proche aidant est un acteur essentiel du parcours de la personne. Il fait face, vient en aide, soulage, soutient et/ou accompagne de façon régulière et non professionnelle la personne.

Les objectifs présentés ici doivent nous permettre de mieux identifier les besoins, de développer ou faciliter l'accès à des solutions leur permettant d'être aidés, de prendre soin d'eux-mêmes et se ressourcer, pour être en capacité d'assurer, la vie durant, le maintien de liens familiaux épanouissants autour de l'aidé, en complémentarité avec les professionnels.



CONSTATS

L'offre médico-sociale est essentiellement centrée sur les personnes et insuffisamment développée à destination des aidants



OBJECTIFS

- Analyser spécifiquement les besoins et attentes des proches aidants
- Développer des réponses aux besoins identifiés



EXEMPLES D' ACTIONS

- Réalisation d'une étude d'analyse fine des besoins et attentes propres aux proches aidants.
- Développement des rencontres entre parents et de la Pairaidance
- Déploiement d'espaces d'écoute (par d'autres proches aidants) pour écouter, aider, orienter lors des moments éprouvants (révélation du diagnostic, décès)
- Soutien à l'accès ou développement d'activités permettant de rompre l'isolement social par la participation à des activités diversifiées (bien être, sportives, culturelles, artistiques)


 CONSTATS

La prise en compte de la parole de l'aidant permet de faire évoluer l'offre d'accompagnement des personnes aux plus près des besoins

Les réponses à apporter aux aidants dépendent parfois d'autres partenaires à l'échelle du territoire


 OBJECTIFS

- Développer des solutions de répit ou d'accueil séquentiel.
- Déployer des dispositifs de soutien spécifiques

Mobiliser une coopération multi-partenaire sur le territoire pour répondre aux besoins de service des proches aidants


 EXEMPLES D' ACTIONS

- Appui sur les aidants pour identifier les priorités d'adaptation de l'offre
- Développement d'une offre de répit (ex : équipes mobiles à domicile, accueil en établissement en journée et/ou en hébergement : accueil sur les périodes de vacances ou de fermeture de l'établissement, bénévoles pour l'accueil des personnes accompagnées)
- Renforcement du soutien par des professionnels formés sur le temps du décès tant auprès des proches aidants lors du décès de l'aidé, que de l'aidé lors du décès d'un proche aidant

- Poursuite de la création d'un réseau de «tiers-lieux proche aidance» ayant vocation à animer et coordonner une coopération à l'échelle du Département au service de tous les proches aidants
- Soutien à toute dynamique partenariale participant à travailler la complémentarité avec les autres acteurs des territoires



FAIRE VIVRE CE PROJET

Les orientations politiques du présent projet sont mises en œuvre par les membres et les professionnels de l'Adapei 80. Le Conseil d'Administration, dans son rôle de gouvernance, assure le suivi, le contrôle et l'actualisation des grandes orientations. La direction générale, les directions de pôles et les équipes cadres,

dans leur fonction de dirigeance, garantissent le déploiement d'une stratégie adaptée au service de l'ambition du projet associatif. Nous présentons ici les principales responsabilités des acteurs de notre organisation dans le déploiement de ce projet.

ACTEUR	RÔLE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Présentation annuelle des avancées du projet
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Suivi du projet Actualisation des orientations si nécessaire
DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTIONS DE PÔLES	Mise en œuvre de la stratégie opérationnelle permettant de répondre aux orientations stratégiques État d'avancement des objectifs auprès du Conseil d'administration Proposition en matière d'ajustements si nécessaire Traduction et suivi des indicateurs de réalisation des attendus
DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS ET CHEFS DE SERVICE	Travail sur les orientations dans les projets d'établissements et de services en lien avec les personnes accompagnées, les parents et les professionnels
PERSONNES ACCOMPAGNÉES, PARENTS, PROFESSIONNELS	Remontée des besoins d'ajustement auprès de leurs représentants respectifs de manière à conserver un projet répondant en permanence aux besoins et attentes des personnes et de leurs aidants



DIFFUSION

- ✦ Le présent projet a vocation à être diffusé largement auprès des personnes accompagnées, des parents, des professionnels et partenaires de l'Adapei 80
- ✦ Une version en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sera réalisée en 2024
- ✦ Au-delà de sa diffusion, un travail sera réalisé pour qu'il soit intégré par l'ensemble des acteurs de l'Adapei 80 (site internet, présentation aux journées d'accueil des nouveaux salariés, remise et présentation aux personnes accompagnées et familles nouvellement accueillies, ...)

ÉVALUATION

- ✦ Le suivi courant des avancées du projet est réalisé par le Bureau Exécutif avec le soutien de la Commission Politique Associative
- ✦ Le rapport d'activité annuel des pôles, des établissements et des services permet de rendre compte des avancées de chacun sur les orientations du projet
- ✦ Notre assemblée générale annuelle permet de réaliser un point d'étape sur les avancées du projet
- ✦ Un point d'étape est réalisé annuellement lors d'un séminaire administrateurs/cadres hiérarchiques

Nos orientations politiques évolueront de manière dynamique en fonction des défis que nous identifions en lien avec le terrain pour toujours mieux répondre à l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées.





*Nous remercions les personnes accompagnées, parents et professionnels
qui ont contribué à l'élaboration de ce projet.*

*Que ce soit par votre participation à l'enquête "besoins et attentes", votre
implication dans le comité de pilotage, dans les groupes de travail ou
encore par vos contributions individuelles, vous avez participé à faire de
ce projet un projet porteur de sens, fédérateur au plus près des enjeux
actuels.*

Merci à tous !

2 rue Claudius Bombarnac
80440 BOVES
03 22 45 04 27
siegesocial@adapei80.org
www.adapei80.org

REJOIGNEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX
POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE L'ASSOCIATION !



Adapei de la Somme



Adapei 80 – Les Papillons Blancs